

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE « PORTE DE MAURIENNE »

TARIFS des INTERVENTIONS

fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

	HT
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	20 €
Ouverture du branchement à la demande de l'abonné, hors début de branchement	30 €
Fermeture du branchement à la demande de l'abonné, Hors résiliation d'abonnement	30 €
Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe entre le compteur et le bâtiment	100 €
Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné)	100 €
Dépose d'un compteur à la demande de l'abonné, dans le cas de travaux ou de contestation	30 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné	coût réel de l'expertise

TVA applicable variable selon le type d'intervention. Se renseigner auprès du SIAEP.

Le Président,
José RICO-PEREZ

